



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Approbation de la subvention Agenda 21 de la direction régionale de
l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)**

DE20141006_8	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. BOUAZZA à Mme PEREZ
- M. LAVAUD à M. PAIN

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

Approbation de la subvention Agenda 21 de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)

Développement Durable
id : 611

Conseil municipal
6 octobre 2014

8

Rapporteur : Pascal MONIER

Le Conseil Municipal du 8 février 2013 a approuvé à l'unanimité le programme d'actions de l'agenda 21 (territorial et interne). La Ville a été reconnue « Agenda 21 local France », lors de la 8ème session de reconnaissance en 2013 par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie.

Depuis 2009, l'Etat soutient financièrement les collectivités du Poitou-Charentes qui mettent en œuvre sur leur territoire une démarche « agenda 21 local ». Le 3 juin 2014, la DREAL de Poitou-Charentes a lancé un appel à projet pour soutenir les démarches d'Agendas 21 locales initiées par les collectivités territoriales (Communes, Départements, Région) et leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale, et syndicats mixtes). Pour les communes, l'Etat intervient préférentiellement sur l'ingénierie spécifique mise en place par la collectivité pour développer la démarche Agenda 21 Local (participation au financement du poste dédié). L'Etat intervient également pour soutenir des démarches ou actions transversales d'éducation à l'environnement et au développement durable.

La Ville d'Angoulême a répondu à cet appel à projet le 30 juin 2014 en sollicitant une aide financière à hauteur de 20 000€ :

- 10 000€ pour l'ingénierie Agenda 21 (poste Ingénieur)
- 5 000€ pour l'animation du programme pédagogique Jardinons dans les écoles et dans les crèches
- 5 000€ pour les actions d'Education à l'Environnement et au Développement Durable menées dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Par arrêté du 22 juillet 2014, la DREAL a notifié son octroi de subvention à la Ville d'Angoulême pour favoriser la mise en œuvre de l'Agenda 21 local à hauteur de 15 000€. Des recommandations et prescriptions sont définies par les services de l'Etat :

- Diversifier les sources de financement dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).
- Prendre l'attache du Fonds de Dotation pour la Biodiversité.
- Associer la direction départementale des territoires de Charente à la démarche Agenda 21 local.
- Participer au réseau régional Agenda 21 local, animé par la DREAL Poitou-Charentes.

En conséquence, le rapporteur propose que le Conseil municipal accepte l'encaissement de la subvention et les conditions définies par la DREAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 octobre 2014
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized name followed by a horizontal line.

